

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
- Rapport annuel sur
le prix et la qualité
des services publics
de l'eau potable et
de l'assainissement
(territoire du Syndicat
d'Adduction d'Eau et
d'Assainissement de la
Vallée de la Somme)
pour l'exercice 2017 -
Présentation.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de Conseillers
votant : 73

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'année n doit être présenté au conseil de communauté pour le 30 Septembre de l'année n+1.

Suite à la dissolution du Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme au 31 décembre 2017 et à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois, il revient au conseil de communauté de l'Agglomération d'adopter ce document.

Le rapport annuel au titre de l'exercice 2017 tenant compte des éléments indiqués dans les textes réglementaires figurant en annexe a ainsi été élaboré.

La Commission Consultative des Services Publics locaux s'est réunie le 6 septembre 2018 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2017, tel que joint au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43398-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Département de l'Aisne (02)

Communauté d'Agglomération du St Quentinnois

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat de la Vallée de la Somme

Exercice 2017

Rapport présenté conformément à l'article L2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport du Président

Prestataire : PPS COLLECTIVITES
Juillet 2018



[Sommaire](#)

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2017	3
I Caractérisation technique du service	4
I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service	4
I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)	4
I.3 Les ressources, les volumes prélevés et achetés	6
I.4 Les volumes facturés et les volumes consommés	6
I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)	8
II Tarification de l'eau potable et recettes du service	9
II.1 Modalités de tarification	9
II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m ³ (D102.0)	10
II.3 Montants des recettes d'exploitation	12
III Les indicateurs techniques de performance	13
III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
III.3 Indicateurs de performance du réseau	15
III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relèvement	15
III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)	16
III.3.3 Indice linéaire de consommation	16
III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	17
III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
IV Financement des investissements	19
IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice	19
IV.2 La dette	19
IV.3 Les amortissements	19
IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux	19
IV.5 Les branchements plomb	19
V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	19
V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P109.0)	19
V.2 Opérations de coopération décentralisée	20
V.3 Taux d'impayés	20

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2017

Le service de distribution d'eau potable

Au 1^{er} janvier 2018, le service public d'eau potable de l'ancien SAEAVS, relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ).

La délégation

Le service est exploité par la société SAUR en vertu d'un contrat d'affermage ayant pris effet le 16 janvier 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 15 janvier 2027.

Les abonnés

- **1 225 abonnés** au 31 décembre 2017 (+0,08 % par rapport au 31/12/2016).
- **103 632 m³** consommés en 2017 (-2,1% par rapport à 2016).
- **19 862 m³ exportés**

Le réseau de distribution d'eau potable

- **48,989 km de canalisations** (+0,03% par rapport à 2016)
- **Rendement de réseau : 77,6 %** (-4,7 points par rapport à 2016)

La production d'eau potable

- 1 station de production
- 3 réservoirs surélevés (750 m3 de stockage)

La qualité du service

Toutes les analyses bactériologiques effectuées en 2017 ont été conformes aux limites et aux références de qualité fixées par le code de la santé publique. 1 analyse physico-chimique n'a pas été conforme

Les travaux

- 325 009 € d'investissements du Syndicat réalisés en 2017 pour la rénovation du réservoir de Séraucourt-Le-Grand (à valider avec la CASQ).

Le prix

Le prix est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une partie variable proportionnelle aux volumes d'eau consommés.

Au 1^{er} janvier 2018, un abonné domestique paiera **200,31 € TTC** pour une facture de 120 m³, soit en moyenne **1,669 €/m³ TTC** (+0,3% par rapport au 1^{er} janvier 2017).

I Caractérisation technique du service

I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service

Le S.A.E.A. de la Vallée de la Somme (SAEAVS) possède la compétence production et distribution d'eau potable, jusqu'au 31/12/2017.

Au 1/1/2018, cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ) et le SAEAVS a été dissout.

Le S.A.E.A. de la Vallée de la Somme regroupe les communes de Artemps, Bray Saint Christophe, Dallon, Dury, Fontaine les Clercs, Happencourt, Ollezy, Seraucourt le Grand, Sommette Eaucourt, Tugny et Pont.

Le contrat

La gestion du service a été confiée par un contrat d'affermage avec la société SAUR pour une durée de **12 ans à compter du 16 janvier 2015 et jusqu'au 15 janvier 2027.**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien du réseau, recherche des fuites, permanence du service.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, Facturation, traitement des réclamations client.
Entretien	Ensemble des ouvrages d'eau potable du périmètre affermé.
Renouvellement	Renouvellement des compteurs, des équipements électromécaniques et de désinfection

Les travaux pris en charge par le Syndicat sont les suivants :

Renouvellement	des canalisations (et extension), du forage, du génie civil
-----------------------	---

I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des nombres d'habitants, de branchements et d'abonnés sur la période 2011-2017 :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'habitants recensés				2 932	2 908	2 908	2 908
Nombre de branchements	1 373	1 386	1 390	1 403	1 222	1 231	1 231
Nombre d'abonnés	1 172	1 186	1 227	1 232	1 213	1 224	1 225

Le nombre de branchements, est resté stable entre 2016 et 2017.

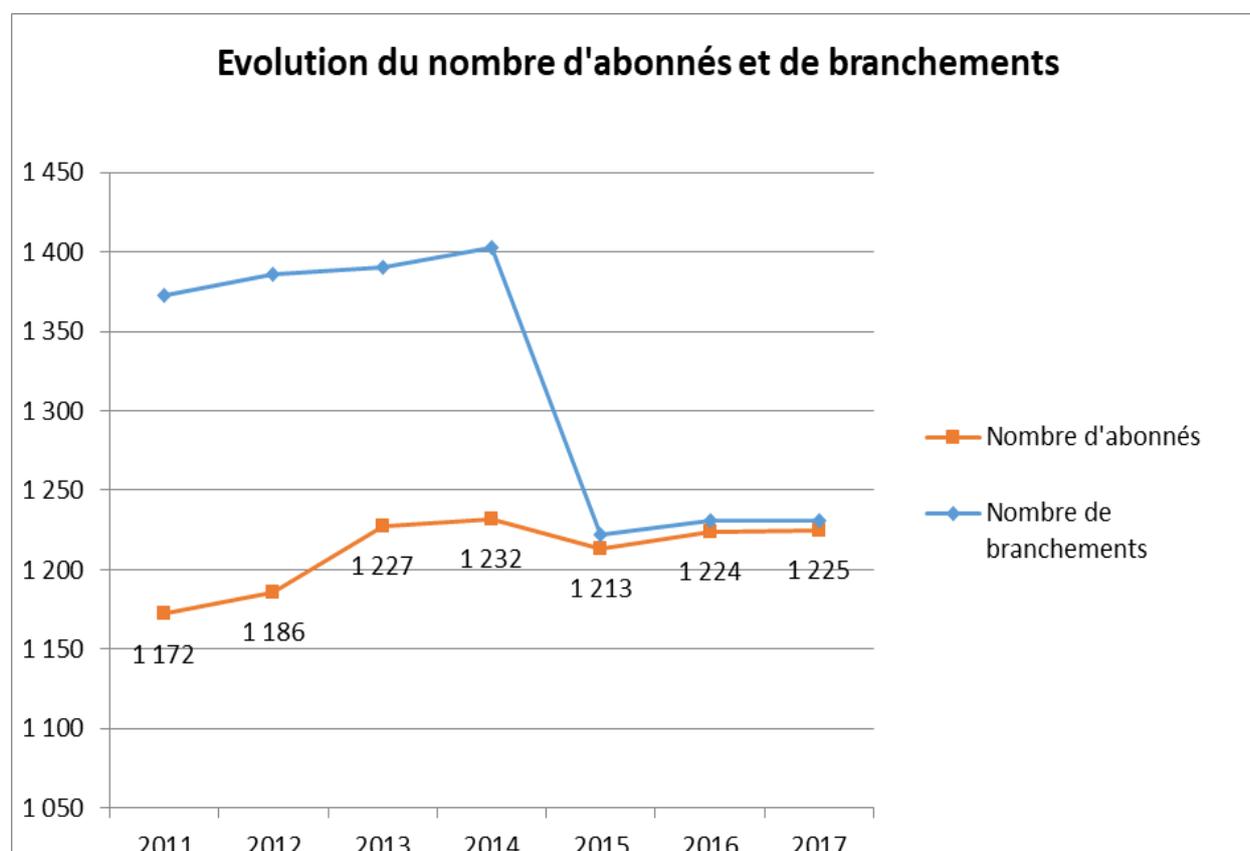
Le tableau suivant donne l'évolution du nombre d'abonnés par commune sur la période 2012-2017, ainsi que la répartition en 2017 des abonnés par commune.

Nombre d'abonnés par commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	répartition en 2017 par commune
Artemps	141	144	143	145	147	145	-1,4%	11,8%
Bray St Christophe	33	33	33	33	33	34	3,0%	2,8%
Contescourt/Castres	0	0	0	0	0	0		0,0%
Dallon	158	162	162	160	162	161	-0,6%	13,1%
Dury	90	93	95	95	95	95	0,0%	7,8%
Fontaine les Clercs	119	121	121	120	120	121	0,8%	9,9%
Happencourt	62	69	70	67	72	72	0,0%	5,9%
Ollezy	74	79	79	80	79	79	0,0%	6,4%
Séraucourt le Grand	313	324	324	320	313	316	1,0%	25,8%
Sommeffe-Eaucourt	78	80	81	81	80	80	0,0%	6,5%
Tugny et Pont	118	121	124	121	123	122	-0,8%	10,0%
Total Syndicat	1 186	1 226	1 232	1 222	1 224	1 225	0,1%	100,0%
Total clients domestiques	1 162	1 203	1 208	1 196	1 224	1 225	0,1%	

Entre 2016 et 2017, on observe une hausse de **0,1 %** du nombre d'abonnés (+1 abonné). La commune de Séraucourt-Le-Grand comporte le plus grand nombre d'abonnés (25,8 % du total et 3 abonnés supplémentaires en 2017).

Le graphe ci-dessous donne l'évolution du nombre d'abonnés et du nombre de branchements sur la période 2009-2016.

On observe une cassure en 2015 relative au nombre de branchements et correspondant au transfert entre délégataires suite au renouvellement du contrat DSP.

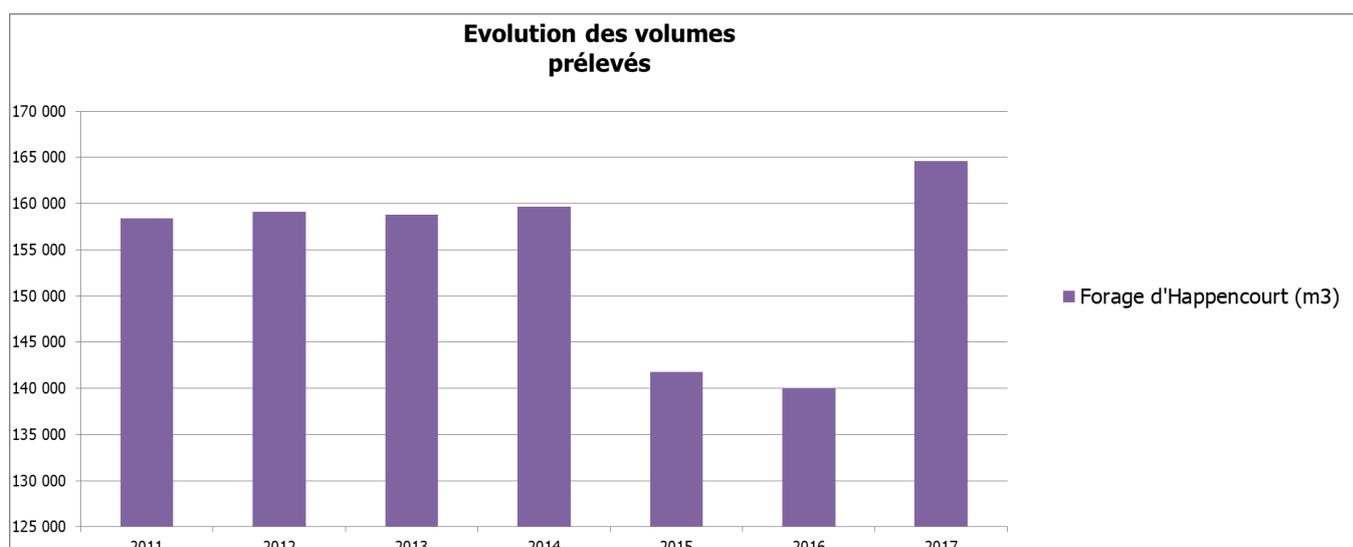


I.3 Les ressources, les volumes prélevés et achetés

L'eau produite provient du forage d'eau souterraine situé à Happencourt.

Volumes prélevés et produits	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1
Forage d'Happencourt (m3)	158 405	159 137	158 774	159 652	141 794	140 006	164 567	17,5%

Entre 2016 et 2017, les volumes prélevés ont augmenté de 17,5 %. Il n'y a pas d'eau utilisée pour les besoins du traitement : les volumes produits correspondent aux volumes prélevés. Ces volumes 2017 sont ceux relevés sur l'année calendaire 2017 et non sur la période de relève des compteurs abonnés, extrapolée à 365 jours.



Le tableau ci-dessous donne les évolutions des volumes produits, des volumes importés de la Ville d'Ham, des volumes exportés à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) et des volumes mis en distribution. Ces volumes sont extrapolés sur la période de relève 2017 des compteurs abonnés ramenée à 365 jours).

En m3	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
total volumes produits	157 568	158 774	158 456	141 794	143 015	160 627	12,31%
total volumes importés	1 569	1 193	1 196	1 168	1 184	979	-17,31%
total volumes exportés	11 591	12 190	11 975	12 412	10 905	19 862	82,14%
total volumes eau potable mis en distribution	147 546	147 777	147 677	130 550	133 294	141 744	6,34%

Entre 2016 et 2017, les volumes exportés à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin (CASQ) ont augmenté de **82,14%** et les volumes mis en distribution ont augmenté de **6,34%**.

I.4 Les volumes facturés et les volumes consommés

Les volumes facturés correspondent à la période moyenne de relève 2017, qui a été estimée par le délégataire, à 365 jours (Page 21 du RAD 2017).

Les volumes facturés en 2017 pour chaque commune du Syndicat, sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Volumes facturés par commune	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Artemps	9 888	12 779	12 932	1,2%
Bray St Christophe	1 776	2 201	1 948	-11,5%
Contescourt/Castres	0	0	0	
Dallon	11 575	12 939	12 732	-1,6%
Dury	6 977	8 552	7 943	-7,1%
Fontaine les Clercs	8 207	10 241	9 450	-7,7%
Happencourt	6 540	5 186	6 064	16,9%
Ollezy	5 953	6 014	6 010	-0,1%
Séraucourt le Grand	23 542	33 789	27 741	-17,9%
Sommette-Eaucourt	5 633	5 592	5 350	-4,3%
Tugny et Pont	8 572	10 279	13 462	31,0%
Total des volumes facturés des communes	88 663	107 572	103 632	-3,7%

La baisse de 3,7% entre 2016 et 2017 est donc due à la période de relève 2017 (365 jours en 2017 contre 371 en 2016).

Le tableau suivant donne l'évolution ramenée à 365 jours.

Volumes facturés sur année	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Relève compteurs base 365 jours	101 448	106 122	103 632	-2,3%

Volumes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes prélevés sur lecture compteurs	159 137	158 774	159 652	142 962	140 006	164 567	17,5%
Volumes livrés au réseau sur période de relève compteurs abonnés sur 365 jours	159 137	159 967	159 652	142 962	144 199	161 606	12,1%
dont volumes produits	157 568	158 774	158 456	141 794	143 015	160 627	12,3%
dont volumes eau potable importés	1 569	1 193	1 196	1 168	1 184	979	-17,3%
Volumes consommés autorisés	119 217	116 220	120 276	113 860	118 936	125 434	5,5%
dont volumes consommés abonnés	105 136	101 590	105 641	101 448	106 122	103 632	-2,3%
dont volumes exportés	11 591	12 190	11 975	12 412	10 905	19 862	82,1%
dont volumes sans comptage					1 909	1 940	1,6%
dont volumes de service réseau	2 490	2 440	2 660	0	0	0	

Les volumes consommés autorisés du Syndicat, ont augmenté de 5,7 % entre 2016 et 2017.

[Zoom sur l'évolution des volumes consommés par abonné :](#)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes livrés au réseau	159 137	159 967	159 652	142 962	144 199	141 744	-1,7%
Volumes consommés abonnés	105 136	101 590	105 641	101 448	106 122	103 632	-2,3%
Nombre d'abonnés	1 186	1 227	1 232	1 213	1 224	1 225	0,1%
Consommation moyenne par abonné (m ³ /abonné/an)	89	83	86	84	87	85	-2,4%

Entre 2016 et 2017, la baisse des volumes consommés (pour un nombre d'abonnés constant) a entraîné une baisse de **2,4 %** de la consommation unitaire par abonné et par an (soit - 2 m³ par abonné et par an).

A 85 m³/abonné/an, la consommation unitaire reste très inférieure à la norme Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) (120 m³/Abonné/an).

I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)

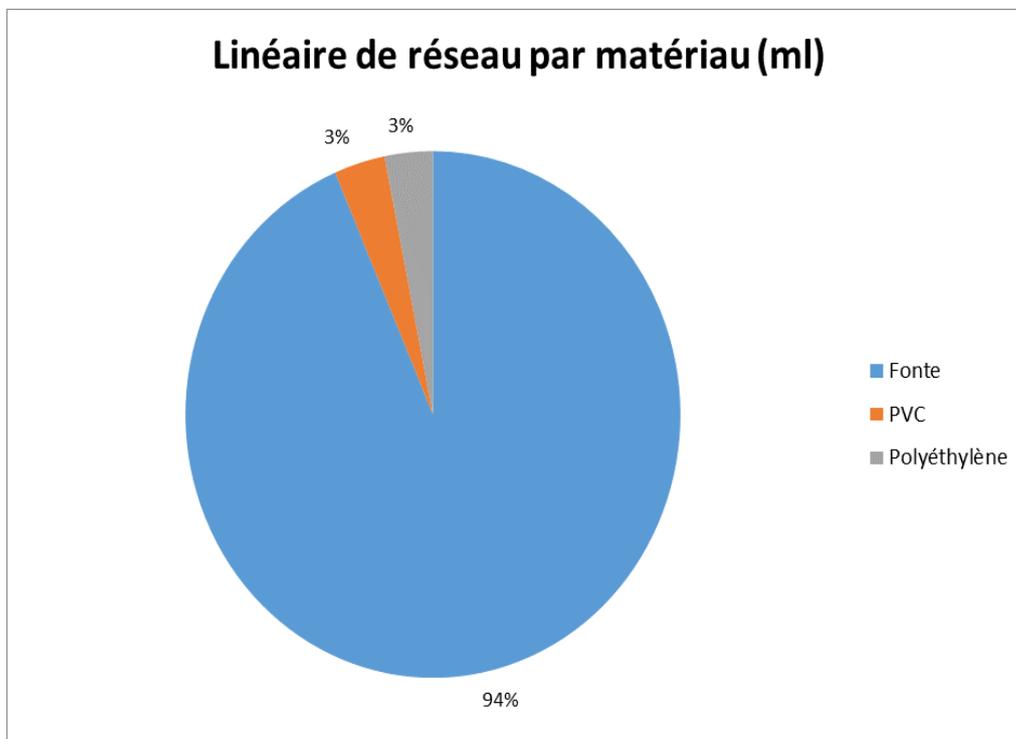
L'évolution du linéaire de réseau d'eau potable entre 2011 et 2017, est décrite ci-dessous :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
linéaire de réseau (ml)	49 028	49 028	49 028	49 028	48 090	48 977	48 989	0,03%

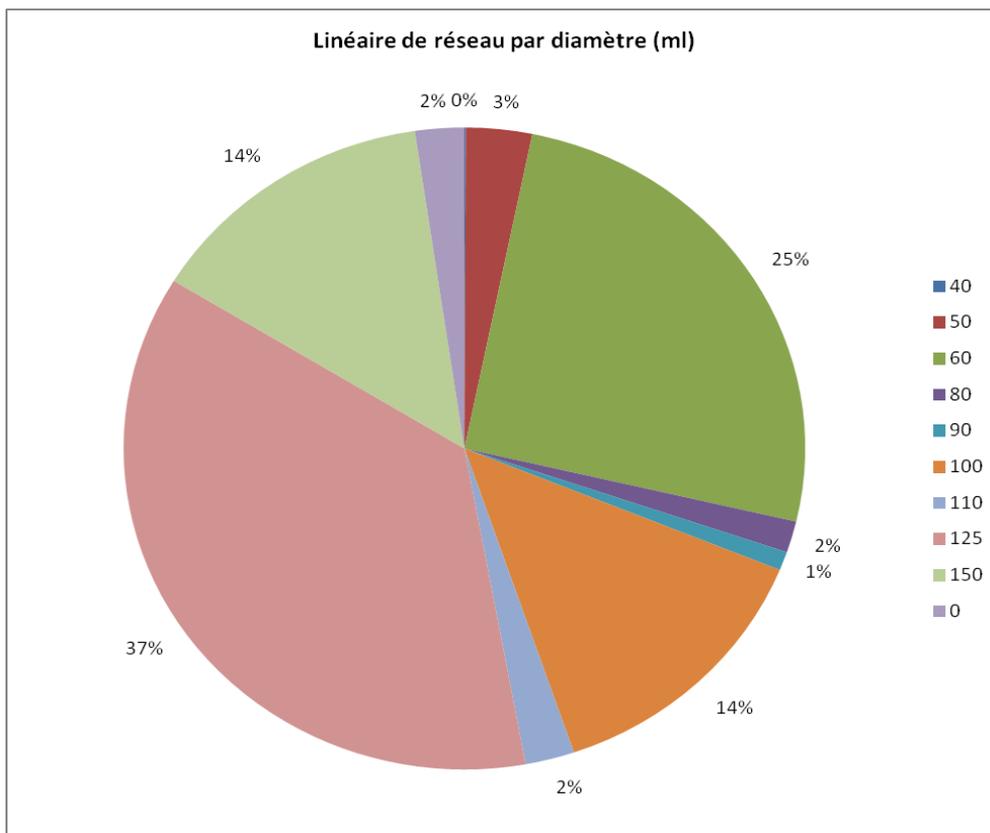
L'année 2017 a permis au délégataire de mettre à jour l'inventaire des conduites par rapport à la situation au 31/12/2016 (total du linéaire, type de matériau, validation des diamètres, etc...).

Les graphiques ci-dessous présentent les caractéristiques des réseaux du Syndicat en 2017 :

- Répartition du réseau par commune (non fourni cette année),
- Répartition du réseau par type de matériau,
- Répartition du réseau par diamètre.



Le graphe suivant représente la répartition des longueurs de conduites par classe de diamètre (la classe \geq DN100 et $<$ DN 200 mm, représente 66 % du total).



II Tarification de l'eau potable et recettes du service

II.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au titre de la part collectivité, n'ont pas varié entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018 : la part fixe reste à 11 € pour un compteur DN15 mm et la part variable reste à 0,19 €/m³ (délibération du 30/11/2017).

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance au semestre,
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, payable à terme échu.

Les consommations sont payables au vu du relevé de compteur. Les factures intermédiaires sont basées sur une estimation de consommation.

La redevance de « préservation des ressources en eau » reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,051 €/m³ au 1^{er} janvier 2018 (soit - 7,27 % par rapport au 1^{er} janvier 2017).

La redevance de « pollution domestique » reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,3880 €/m³ au 1^{er} janvier 2018.

Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5%.

Le tableau suivant donne l'évolution du tarif entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018.

Evolution des tarifs :

Désignation	PU au 01/01/2017	PU au 01/01/2018	Variation
Part délégataire			
Part fixe : Abonnement (€HT)	34,87	35,26	1,12%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	0,5615	0,5677	1,10%
Part collectivité			
Part fixe : Abonnement (€HT)	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	0,1900	0,1900	0,00%
Redevances et taxes			
Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	0,055	0,051	-7,27%
Pollution domestique (€HT/m3)	0,3880	0,3880	0,00%
TVA	5,5%	5,5%	0,00%

On constate une hausse de 1,1%, des tarifs délégataire (effet coefficient K) et une stabilité des tarifs du syndicat, entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018.

II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m³ (D102.0)

Désignation	Qté	PU au 01/01/2017	PU au 01/01/2018	Montant 2017	Montant 2018	Variation
Part délégataire						
Part fixe : Abonnement (€HT)	1	34,87	35,26	34,87	35,26	1,1%
Part proportionnelle	120	0,5615	0,5677	67,38	68,12	1,1%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€HT)	1	11,00	11	11,00	11,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	120	0,19	0,19	22,80	22,80	0,0%
Redevances et taxes						
Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	120	0,055	0,051	6,60	6,12	-7,3%
Redevance pollution (€HT/m3)	120	0,388	0,388	46,56	46,56	0,0%
Total en €HT				189,21	189,86	0,3%
TVA				10,41	10,44	0,3%
Total en €TTC				199,62	200,31	0,3%
Soit Prix théorique en €/m3				1,663	1,669	0,3%

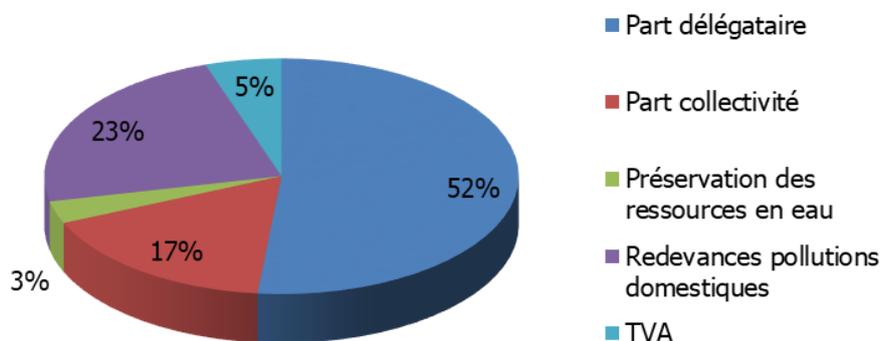
La facture 120 m3 est en hausse de 0,3%.

Répartitions et évolutions :

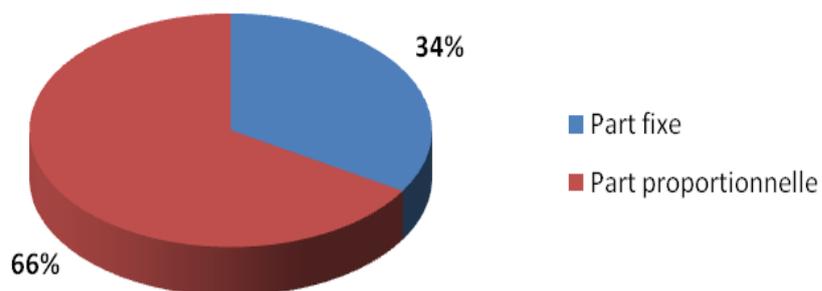
Les graphiques ci-dessous donnent la répartition de la facture d'eau entre les différentes parts :

- Part délégataire, part syndicale, parts Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), TVA,
- Part fixe et part variable.

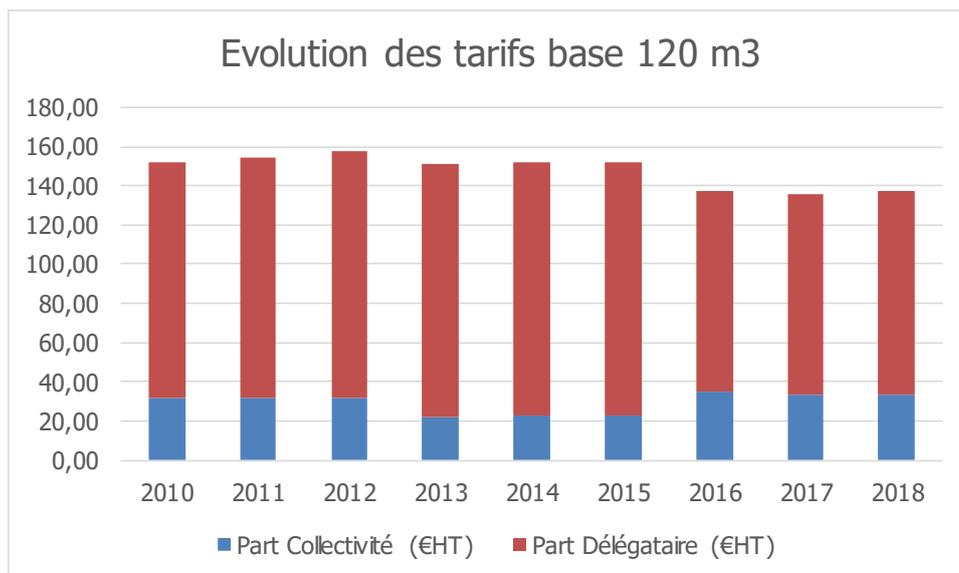
Décomposition de la facture 120 m³ au 1/1/2018



Répartition des parts fixe et proportionnelle au 1/1/2018



La répartition des parts fixe et proportionnelle est conforme à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (le seuil maximal de 40% n'est pas dépassé pour la part fixe).



La somme de la part délégataire et de la surtaxe, est restée relativement stable à environ 150 € HT, entre 2010 et 2014 puis a baissé de 10 % au 1/1/2016 suite au démarrage du nouveau contrat au 16/1/2015.

II.3 Montants des recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes entre 2016 et 2017 pour :

- La part collectivité (part fixe et part proportionnelle),
- Les recettes de l'exploitant décomposées entre la part exploitation et les produits accessoires,
- Les redevances AESN (redevance prélèvement et redevance pollution).

Recettes (en € Hors Taxes)	2016	2017	Variation
Recettes exploitant vente d'eau	83 000 €	106 900 €	28,8%
dont abonnements			
dont consommations			
dont cession d'eau			
Autres recettes	6 200 €	14 300 €	130,6%
Travaux / Branchements		7 500 €	
Facturation et produits accessoires	6 200 €	6 800 €	9,7%
Collectivités et autres organismes publics	60 000 €	87 000 €	45,0%
Part collectivité	38 000 €	44 000 €	15,8%
Redevance prélèvement	22 000 €	43 000 €	95,5%
Redevance pour pollution d'origine domestique			
Total des recettes	149 200 €	208 200 €	39,5%

Les recettes ventes d'eau du délégataire ont augmenté de 28,8 % en 2017, du fait d'un rattrapage par rapport à 2016.

Les recettes du Syndicat ont augmenté de 15,8 %.

Toutefois ces variations importantes nécessitent des précisions de la part de SAUR.

Les recettes liées aux redevances prélèvement et pollution ont augmenté de 21 k€, ce qui n'est pas cohérent avec la baisse des volumes vendus et du tarif de la redevance Préservation des ressources en eau.

Les recettes totales ont augmenté de 39,5 %.

III Les indicateurs techniques de performance

Nous présentons ici les indicateurs de performance qui sont requis en l'absence de Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007.

III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
1- Microbiologie						
nombre de prélèvements réalisés	17	14	14	13	14	8%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	0	-
2- Paramètres physico-chimiques						
nombre de prélèvements réalisés	17	14	14	13	14	8%
nombre de prélèvements non-conformes			0	0	1	-

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour :

Analyses	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	100%	0%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)			100%	100%	92%	-8%

En 2017, une non-conformité physico-chimique a été relevée.

III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service de l'eau potable. Il est de 95 en 2017.

Les points restant à obtenir correspondent au programme de renouvellement des canalisations à mettre en place ainsi qu'à l'absence de modélisation du réseau.

L'indicateur n'a pas varié entre 2016 et 2017.

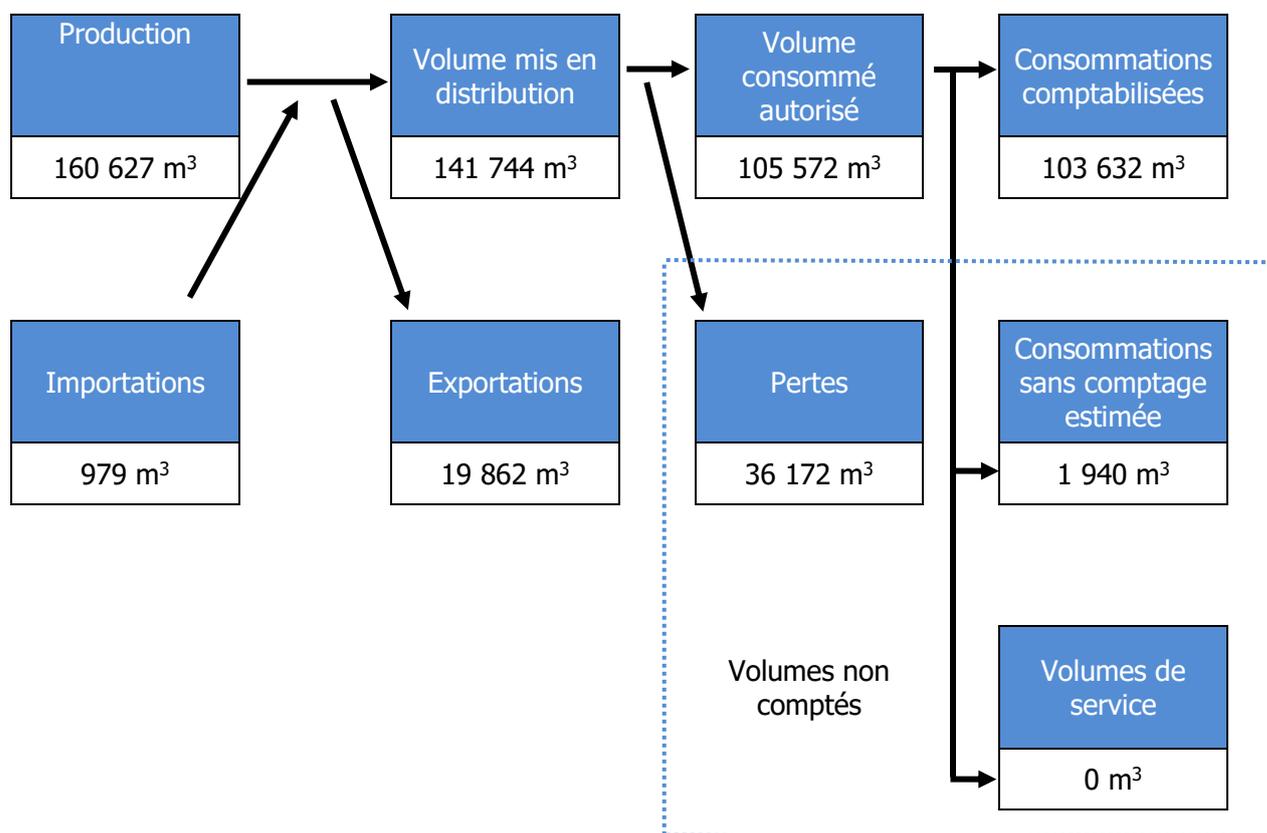
L'article 2.9 du contrat prévoit la mise en place de la modélisation au 16/1/2016, ce qui ne semble pas être pris en compte dans l'indicateur calculé en 2017, comme en 2016.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau		Barème	Points obtenus en 2016	Points obtenus en 2017
A. Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5
B. Inventaire des réseaux	Points soumis à l'obtention des 15 points ci-dessus :			
	Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins 50% du linéaire les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations, et procédure de mise à jour complétée	10	10	10
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque matériaux et diamètres sont connus pour 95% du linéaire)	5	5	5
	Connaissance pour chaque tronçon de la date ou la période de pose pour 50% du linéaire minimum (10 points) et par tranche de 10% au-delà (15 points maximum lorsque période de pose connue pour 95% du linéaire)	15	15	15
C. Informations complémentaires sur des éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Points soumis à l'obtention de 40 points / 45 points ci-			
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10	10	10
	Localisation des branchements	10	0	0
	Caractéristiques par branchements du compteur d'eau (carnet métrologique et date de pose)	10	10	10
	Un document identifie les recherches de pertes d'eau	10	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, travaux de renouvellement)	10	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0	0
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	0	0
Valeur de l'indicateur		120	95	95

III.3 Indicateurs de performance du réseau

III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relèvement

Le schéma suivant présente la décomposition des volumes d'eau comptabilisés sur la période de relèvement des compteurs ramenée à 365 jours :



Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes sur la période 2010-2016 :

Volumes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes prélevés sur lecture compteurs	159 137	158 774	159 652	142 962	140 006	164 567	17,5%
Volumes livrés au réseau sur période de relèvement compteurs abonnés sur 365 jours	159 137	159 967	159 652	142 962	144 199	161 606	12,1%
dont volumes produits	157 568	158 774	158 456	141 794	143 015	160 627	12,3%
dont volumes eau potable importés	1 569	1 193	1 196	1 168	1 184	979	-17,3%
Volumes consommés autorisés	119 217	116 220	120 276	113 860	118 646	125 434	5,7%
dont volumes consommés abonnés	105 136	101 590	105 641	101 448	105 832	103 632	-2,1%
dont volumes exportés	11 591	12 190	11 975	12 412	10 905	19 862	82,1%
dont volumes sans comptage					1 909	1 940	1,6%
dont volumes de service réseau	2 490	2 440	2 660	0	0		
Pertes annuelles d'eau en m³	39 920	43 747	39 376	29 102	25 553	36 172	41,6%

Malgré une baisse des pertes d'eau entre 2015 et 2016, celles-ci ont augmenté de 41,6 % (+ 10 500 m³ environ) en 2017 et se retrouvent à un niveau proche de celui du contrat précédent. Il est à noter que SAUR ne précise pas depuis le début du contrat en 2015, les volumes d'eau de service (purges, nettoyages de réservoirs, etc...).

III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
rendement dit du Maire	74,91%	72,65%	75,34%	79,64%	82,28%	77,62%	-4,66%

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Après une augmentation continue du rendement de réseau entre 2013 et 2016, **on constate une baisse de 4,6 points entre 2016 et 2017**. Les pertes d'eau en 2017 ont augmenté de 10 620 m³.

III.3.3 Indice linéaire de consommation

En m ³ /km/jour	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Indice linéaire de consommation donné dans RAD	6,00	5,80	6,72	6,63	6,64	7,01	5,6%
Indice linéaire de consommation recalculé PPS	6,66	6,49	6,72	6,49	6,64	7,01	5,7%
Seuil de rendement recalculé PPS en %	66,33	66,30	66,34	66,30	66,33	66,40	0,1%

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements).

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables au rendement calculé pour l'année 2016.

« JORF n°0024 du 28 janvier 2012 page 1641 texte n° 4 (extrait Légifrance.gouv.fr)

DECRET

Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

NOR: DEVL1132866D

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat, agences de l'eau, offices de l'eau des départements d'outre-mer, gestionnaires des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Objet : réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution. Entrée en vigueur : le descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement doit être établi, en vertu de la loi, avant le 31 décembre 2013.

Notice : la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des

informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée. »

Méthode de calcul pour 2016 : $65 + [7,01/5] = 66,40$.

Le rendement 2017 de 77,62 % est 11 points au-dessus du seuil minimum. Le rendement reste donc correct compte tenu des caractéristiques rurales du Syndicat et du linéaire de conduites.

Il respecte donc les termes du décret de 2012.

III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

En m ³ /km/jour	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (ILVNC)	2,37	2,58	2,35	1,66	1,54	2,13	38,3%

- indice linéaire des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements/ jour).

L'ILVNC a augmenté de 38,3 % entre 2016 et 2017, en cohérence avec la baisse du rendement.

III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

En m ³ /km/jour	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Indice linéaire des Pertes en réseau (ILP)	2,22	2,44	2,20	1,66	1,54	2,02	31%

indice linéaire de pertes en réseau =

pertes en m³ / longueur du réseau hors branchements / jour

L'ILP a augmenté de 31% entre 2016 et 2017, en cohérence avec l'augmentation des pertes.

III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le RAD 2017 n'indique pas de renouvellement de réseau au cours des 5 dernières années.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
Indice d'avancement de protection de la ressource	80%	80%	80%	80%	40%	80%	80%	0%

Indice déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action de protection
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

IV Financement des investissements

IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2017, le syndicat a réalisé les travaux de rénovation du réservoir de Séraucourt-le-Grand », pour un montant de 325 009 € HT, subventionné à hauteur de 147 502 €.

Le délégataire n'a pas réalisé d'opération de renouvellement en 2017.

Le solde créditeur du compte de renouvellement, s'élève à 7 823 € au 31/12/2017.

IV.2 La dette

L'encours de dette au 31/12/2017 est de 529 530,91 €.

L'annuité remboursée en 2017, s'élève à 149 918,35 € décomposée en :

- Intérêts : 18 578,96 €
- Capital : 131 339,44 €

IV.3 Les amortissements

La dotation aux amortissements en 2017, s'élève à 207 183,28 €.

IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux

Le programme de travaux 2018 est défini par la CASQ.

IV.5 Les branchements plomb

Aucun branchement en plomb n'est recensé sur le périmètre du service d'eau potable.

V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P109.0)

Le montant des abandons de créances est de 40 € pour 2017. Il était de 40 € en 2016.

V.2 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

V.3 Taux d'impayés

	2016	2017
Taux d'impayés	1,08%	1,73%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	2 841 €
Montant facturé TTC N-1	ND	164 676 €

La loi Brottes du 15 avril 2013 modifie les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés sur les branchements des résidences principales des clients domestiques et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

En 2017, le taux d'impayés atteint 1,73 %, soit une augmentation par rapport au taux de 2016 et à celui prévu au contrat (1 %).

Département de l'Aisne (02)

Communauté d'Agglomération du St Quentinnois

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Syndicat de la Vallée de la Somme

Exercice 2017

Rapport présenté conformément à l'article L2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport du Président

Prestataire : PPS COLLECTIVITES
Juillet 2018



Sommaire

Fiche de synthèse RPQS Assainissement Collectif 2017	3
I Caractérisation technique du service	4
I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service	4
I.2 Evolution des abonnés et des volumes	5
I.3 Les volumes assujettis et collectés aux stations	6
I.4 Les réseaux de collecte de eaux usées	7
I.5 Les ouvrages d'épuration et leurs caractéristiques	8
I.5.1 Station d'épuration de Dury	8
I.5.2 Station d'épuration de Séraucourt le Grand	10
I.5.3 Glossaire	10
I.6 Les boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	11
II Tarification de l'assainissement et recettes du service	12
II.1 Modalités de tarification	12
II.2 Présentation d'une facture d'assainissement base 120 m ³ (D204.0)	12
II.3 Montants des recettes d'exploitation	14
III Les indicateurs techniques de performance	15
III.1 Taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)	15
III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B)	15
III.3 Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3, P204.3, P205.3)	16
III.4 Conformité de l'évacuation des boues (P206.3)	17
IV Financement des investissements	18
IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice	18
IV.2 La dette	Erreur ! Signet non défini.
IV.3 Les amortissements	Erreur ! Signet non défini.
IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux	18
V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	18
V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P207.0)	18
Le montant des abandons de créances est de 66,21 € pour 2017.	19
V.2 Opérations de coopération décentralisée	19
VI Taux d'impayés	19

Fiche de synthèse RPQS Assainissement Collectif 2017

Le service d'assainissement

Au 1^{er} janvier 2018, le service public d'assainissement collectif de l'ancien SAEAVS relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ).

La délégation

Le service public d'assainissement collectif est délégué à la société SAUR en vertu d'un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans. Le contrat a pris effet le 16 janvier 2015 et prend fin le 15 janvier 2027.

Les abonnés

- **1 165** usagers au 31 décembre 2017 (+11 usagers, + 0,95 % par rapport à 2016).
- **104 728 m³** assujettis en 2017 (+ 4,1 % par rapport à 2016).

Le réseau de collecte des eaux usées

- 46,202 km de canalisations (pas d'évolution par rapport à 2016).

Le traitement des eaux usées

- 27 postes de relèvement
- 2 stations d'épuration : Dury et Artemps/Séraucourt

La qualité du service

La station d'épuration de d'Artemps-Seraucourt et la station de Dury sont globalement en conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 21/07/2015 pour l'exercice 2017.

Les travaux

- Investissements 2017 du SAEAVS sur le service assainissement à valider avec la CASQ.

Le prix

Le prix est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une partie proportionnelle aux volumes d'eau assujettis.

Au 1^{er} janvier 2018, un abonné domestique paiera **372,27 € TTC** pour une facture de 120 m³, soit en moyenne **3,102 €/m³ TTC** (+ 0,7 % par rapport au 1^{er} janvier 2017).

I Caractérisation technique du service

I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service

Le S.A.E.A. de la Vallée de la Somme (SAEAVS) a eu la compétence assainissement collectif, jusqu'au 31/12/2017.

Au 1/1/2018, cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ) et le SAEAVS a été dissout.

Le contrat

La gestion du service a été confiée par un contrat de délégation de service public, sous la forme d'un **affermage**, à la société SAUR pour une durée de **12 ans à compter du 16 janvier 2015 et jusqu'au 15 janvier 2027**.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de la Somme (SAEAVS), sont les suivantes : ARTEMPS, BRAY-SAINT-CHRISTOPHE, DALLON, DURY, FONTAINE-LES-CLERCS, HAPENCOURT, OLLEZY, SERAUCOURT-LE-GRAND, SOMMETTE-EAUCOURT, TUGNY-ET-PONT.

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, permanence du service
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, Facturation, traitement des réclamations client
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Renouvellement des branchements si linéaires <6 ml, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques, des ouvrages métalliques, des clôtures et portails, des matériels électromécaniques, des matériels tournants ou hydrauliques, du matériel de télégestion

Les travaux pris en charge par la collectivité sont les suivants :

Renouvellement	de la voirie, de l'étanchéité du génie civil, du génie civil des regards des branchements si linéaire >6ml, des plantations, des toitures, couvertures et zinguerie
-----------------------	---

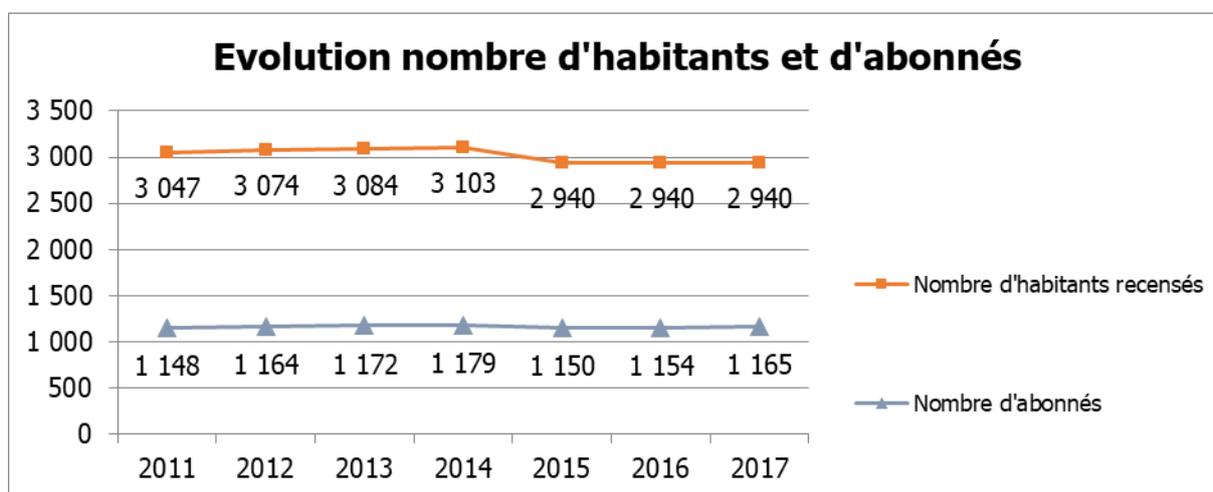
I.2 Evolution des abonnés et des volumes

Nombre d'usagers par commune	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	Répartition 2017 des usagers
Bray St Christophe	32	32	32	32	30	30	32	6,7%	2,7%
Dury	90	88	90	91	91	91	91	0,0%	7,8%
Ollezy	77	77	78	78	74	73	75	2,7%	6,4%
Sommette-Eaucourt	74	75	73	75	76	74	75	1,4%	6,4%
Tugny et Pont	111	114	115	118	115	116	116	0,0%	10,0%
Artemps	142	144	143	142	138	140	141	0,7%	12,1%
Dallon	151	155	159	160	159	160	160	0,0%	13,7%
Fontaine les Clercs	109	110	110	110	110	110	111	0,9%	9,5%
Happencourt	59	61	62	63	59	64	63	-1,6%	5,4%
Seraucourt le Grand	303	308	310	310	298	296	301	1,7%	25,8%
Total	1148	1164	1172	1179	1150	1154	1165	0,95%	100,0%

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Nombre d'habitants recensés	3 047	3 074	3 084	3 103	2 940	2 940	2 940	0,0%
Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif					2 908	2 908	2 908	0,0%
					98,9%	98,9%	98,9%	

report des données
2015 car non
disponible pour 2017

Entre 2016 et 2017, on observe une hausse de 0,95 % du nombre d'abonnés soit un nombre supplémentaire de 11 abonnés.



I.3 Les volumes assujettis et collectés aux stations

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Volumes assujettis totaux (m3)	85 151	87 821	88 820	92 427	90 973	102 019	104 728	2,7%

On observe **une hausse de 2,7 % des volumes assujettis** entre 2016 et 2017.

Le contrat avait commencé au 16/1/2015, expliquant en partie, les plus faibles volumes de 2015.

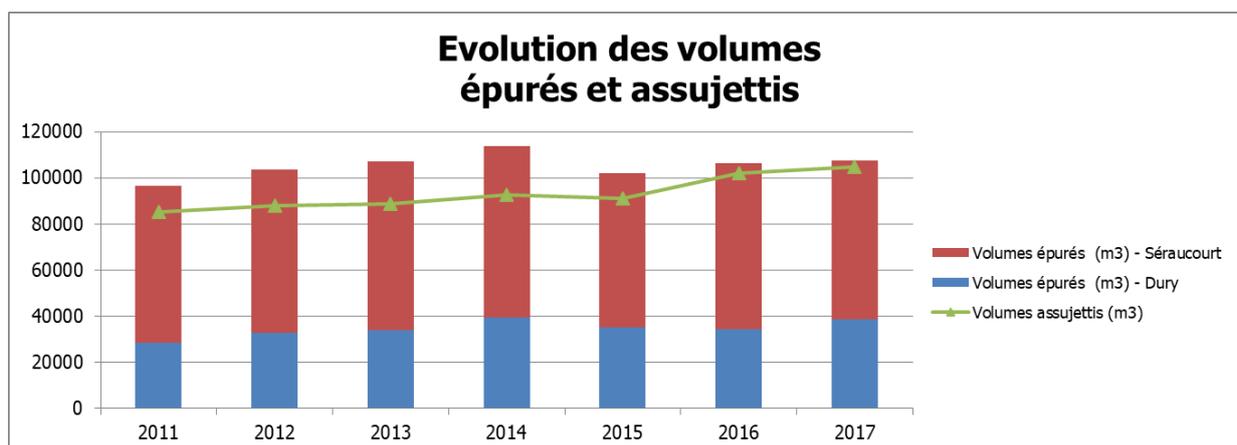
Les volumes assujettis de la période 2015 à 2017, ne précisent pas les volumes déversés en provenance de la CASQ. SAUR sera interrogé sur ce point.

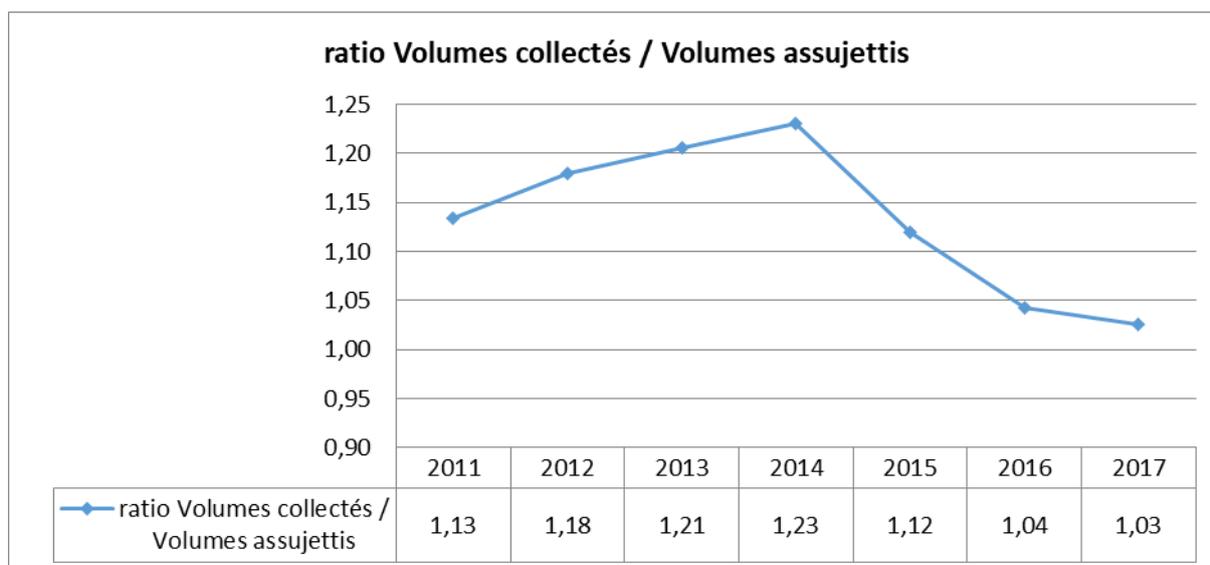
Le tableau suivant donne l'évolution des volumes collectés à l'entrée des stations d'épuration.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Volumes traités Station de Dury (m3)	28 363	32 724	33 768	39 312	35 065	34 153	38 626	13,1%
Volumes traités Station de Seraucourt Le Grand (m3)	68 184	70 911	73 329	74 430	66 824	72 170	68 792	-4,7%
Total Volumes traités	96 547	103 635	107 097	113 742	101 889	106 323	107 418	1,0%

Entre 2016 et 2017, on observe une hausse de 1 % du total des volumes traités dans les 2 stations d'épuration avec une baisse de 4,7% des volumes traités à la station de Seraucourt Le Grand et une augmentation de 13,1% des volumes traités par la station de Dury.

Les graphes ci-dessous, donnent la répartition des volumes collectés dans les deux systèmes de traitement, la comparaison entre volumes assujettis et volumes collectés ainsi que l'évolution du ratio Volumes traités sur Volumes assujettis





Le ratio a légèrement baissé en passant de 1,04 en 2016 à 1,03 en 2017.

Les volumes d'eaux parasites sont en forte baisse depuis 2014.

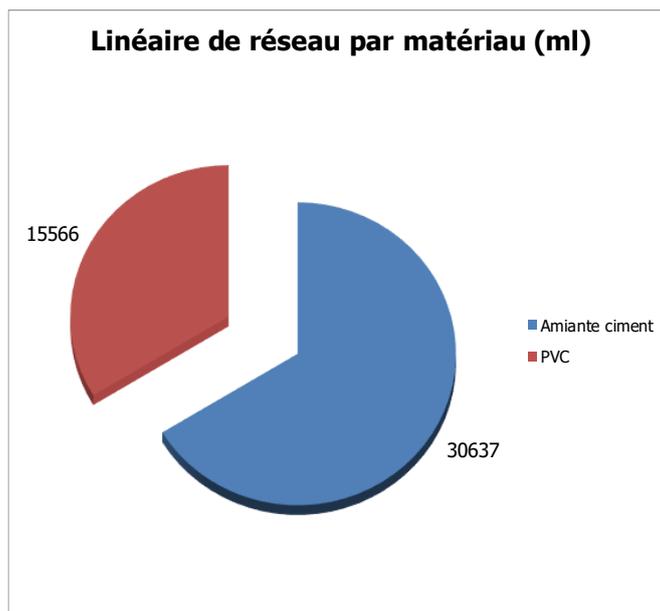
Il est à noter que la pluviométrie est restée à un niveau très faible en 2015, 2016 et 2017 (données RAD 2017) : 188 mm en 2015, 362 mm en 2016 et 255 mm en 2017. Ces données nécessitent confirmation par SAUR.

I.4 Les réseaux de collecte de eaux usées

Répartition du linéaire de canalisations par type (ml)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau Eaux Usées hors refoulement	29 786	29 786	29 786	pas de détails sur le RAD 2015	29 461	29 461
Linéaire de réseau Unitaire hors refoulement	0	0	0		0	0
Linéaire refoulement	17 315	17 315	17 315		16 741	16 741
Linéaire total	47 101	47 101	47 101	46 202	46 202	46 202
% de refoulement	36,8%	36,8%	36,8%		36,2%	36,2%

il n'y a pas eu de variation du linéaire entre 2016 et 2017.

La répartition entre matériaux, est la suivante :



Il existe 27 postes de relèvement sur le périmètre d'affermage, dont 15 sont équipés de télésurveillance. Il est recensé 1 170 branchements (14 de plus qu'en 2016).

En 2017, 476 ml de réseau ont été hydrocurés et 82 nettoyages de postes de relevage ont été réalisés.

Le linéaire curé en 2017, est très inférieur au seuil de 10 % du linéaire gravitaire (2 946 ml) prévu par an (article 62 du contrat). Un rattrapage devra être réalisé par SAUR, en 2018.

Il n'a pas été réalisé d'inspections télévisées en 2017 alors que le contrat prévoit 2 % du linéaire gravitaire à inspecter par an (soit 589 ml). Un rattrapage devra être réalisé en 2018.

I.5 Les ouvrages d'épuration et leurs caractéristiques

Le service possède 2 stations d'épuration.

Les capacités de traitement de chaque station d'épuration sont données dans le tableau ci-dessous.

La capacité totale nominale de traitement s'élève à 3 260 EQH.

Nom du site	année de mise en service	capacité de traitement (EQH)
STEP Dury	1990	1 100
STEP Séraucourt le Grand	2010	2 160
Total		3 260

I.5.1 Station d'épuration de Dury

Année de mise en service : 1990

Capacité de traitement : 1 100 EQH

Traitement des boues par rhizocompostage, après transfert à la STEP de Séraucourt-le-Grand.

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres STEP de Dury	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charge nominale	60 kg/j	-	77 kg/j	-	-	165

Prescriptions de rejet :

Arrêté du 21/07/2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	2	35	ou	60			70
DCO	2	200		60			400
MES	2	-		50			85

Paramètres STEP de Dury	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charge moyenne collectée en kg/j	38,2	105,6	75,7	10,5	1,3	105,8 m3/j
Charge moyenne rejetée en kg/j	0,90	5,56	0,93	0,47	0,07	105,8 m3/j
Rendement épuratoire moyen (%)	97,7%	94,7%	98,8%	95,5%	94,5%	
Charge nominale en kg/j	60	-	77	-	-	165 m3/j
% Charge reçue / nominale	63,7%		98%			64%
Concentration moy. en sortie	4,8 mg/l	30 mg/l	5 mg/l	2,5 mg/l	0,4 mg/l	

La charge maximale en DBO5 en 2017, a été de 48 kg DBO5/jour, soit **80 % de la capacité nominale**.

Le tonnage de boues produites par la STEP en 2017, est de 8,797 TMS et le tonnage de boues évacuées en 2017 de la STEP Dury vers la STEP Séraucourt, est de 18,38 TMS (*en cohérence avec les 18,4 TMS transférés à la STEP de Séraucourt/Artemps*).

Selon l'arrêté de rejet du 21/07/2015 et l'arrêté local de l'installation (11/02/2004), la station est conforme aux prescriptions de rejet sur la base des deux bilans annuels d'autosurveillance réalisés en 2017.

Quantités de boues issues de la station :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boues déshydratées en m3, extraites du silo et transportées	988	924	977	2 196	2 075	1 877

I.5.2 Station d'épuration de Séraucourt le Grand

Année de mise en service : 2010
 Capacité de traitement : 2 160 eq/hab
 Traitement des boues par rhizocompostage

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres STEP	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charge nominale en kg/j	129,6	331,2	168	33,6	3,84	308 m3/j

Prescriptions de rejet :

Arrêté du 21/07/2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduite (mg/l)
DBO5	12	25	ou	80			50
DCO	12	125	ou	75			250
MES	12	35	ou	90			85

Selon l'arrêté de rejet du 21/07/2015 et l'arrêté local de l'installation (23/09/2008), la station est conforme aux prescriptions de rejet sur la base des douze bilans annuels d'autosurveillance réalisés en 2017 (12 bilans ont été réalisés en 2017).

Paramètres STEP d'Artemps/Séraucourt le Gd	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charge moyenne collectée en kg/j	71	183	98	18	2,4	182,4 m3/j
Charge moyenne rejetée en kg/j	0,28	5,72	0,52	0,37	0,23	188,5 m3/j
Rendement épuratoire moyen (%)	99,3%	96,9%	99,5%	98,0%	90,5%	
Charge nominale en kg/j	130	308	168	33,6	3,84 kg/j	308 m3/j
% Charge reçue / nominale	54,6%	59%	58%	54%	64%	59,2%
Concentration moy. en sortie	1,5 mg/l	30 mg/l	2,8 mg/l	2 mg/l	1,2 mg/l	

La charge maximale en DBO5 en 2017, a été de 112 kg DBO5/jour, soit **86 % de la capacité nominale**.

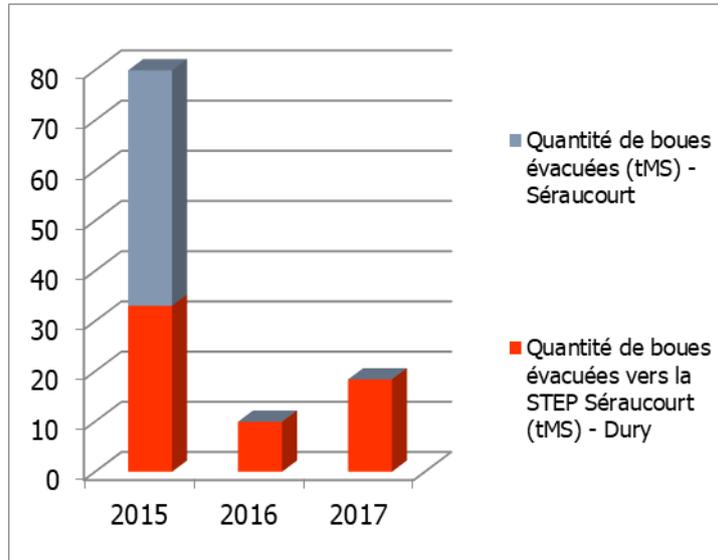
Le total des boues produites par la STEP en 2017, s'élève à 36,5 TMS (contre 33,4 TMS en 2016). Un volume de 1 877 m3 de boues a été reçu de la STEP de Dury en 2017, correspondant selon le délégataire à 18,4 TMS.

I.5.3 Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
 DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
 DCO : Demande chimique en oxygène.
 MES : Matières en suspension.
 NGL : Azote global.
 Pt : Phosphore total.
 TMS : tonne de matière sèche

I.6 Les boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Année	2015	2016	2017
Quantité de boues évacuées vers la STEP Séraucourt (tMS) - Dury	33,05	9,952	18,38
Quantité de boues évacuées (tMS) - Séraucourt	46,9	0	0
Quantité de boues évacuées (tMS) - TOTAL	80,0	10,0	18,4
variation	32%	-88%	85%



Les boues de la STEP de Dury après stockage dans le silo, sont transportées vers la STEP de Séraucourt/Artemps pour être ensuite traitées dans les casiers plantés de roseaux, puis d'être évacuées en épandage agricole.

II Tarification de l'assainissement et recettes du service

II.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au titre de la part collectivité, n'ont pas évolué entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018 : soit 20 € par an pour la part fixe et 0,50 €/m³ pour la part proportionnelle.

Les tarifs applicables au titre de la part délégataire ont évolué de 1,1 % entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018 : la part fixe passe de 49,84 € à 50,38 € et la part variable passe de 1,4520 € à 1,4677 €.

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance au semestre
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable sur les volumes assujettis, payable à terme échu

Les volumes consommés sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une estimation de consommation.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,2660€/m³ (inchangé depuis 2015).

La TVA applicable au service public d'assainissement est de 10% depuis le 01/01/2014.

Evolution des tarifs :

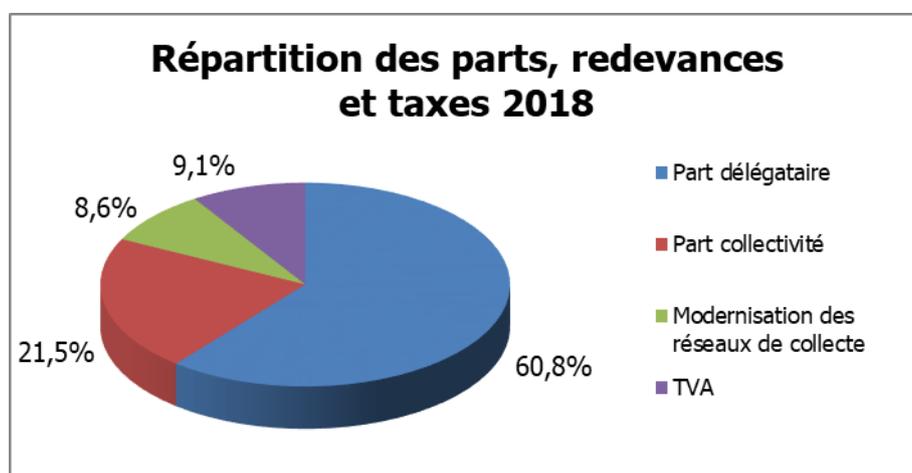
Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part délégataire			
Part fixe : Abonnement (€)	49,84	50,38	1,1%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	1,4520	1,4677	1,1%
Part collectivité			
Part fixe : Abonnement (€)	20,00	20,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	0,5000	0,5000	0,0%
Redevances et taxes			
Modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,2660	0,2660	0,0%
TVA	10,0%	10,0%	0,0%

II.2 Présentation d'une facture d'assainissement base 120 m³ (D204.0)

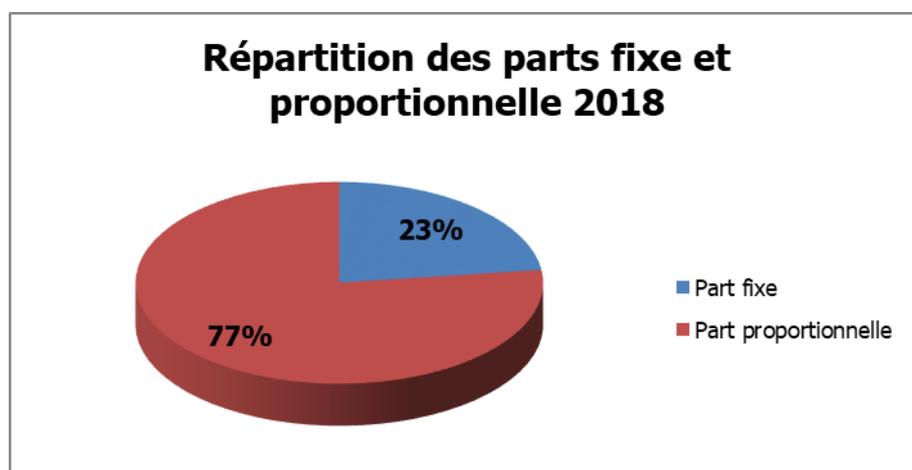
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la facture 120 m³ entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble des communes du syndicat. On observe une hausse de 0,7%.

Désignation	Qté	PU 2017	PU 2018	Montant 2017	Montant 2018	Variation 2018/2017
Part délégataire						
Part fixe : Abonnement (€)	1	49,84 €	50,38 €	49,84	50,38	1,1%
Part proportionnelle : Consommation (€/m3)	120	1,452	1,4677	174,24	176,12	1,1%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€)	1	20	20	20,00	20,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€/m3)	120	0,5000	0,5000	60,00	60,00	0,0%
Redevances et taxes						
Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	120	0,2660	0,2660	31,92	31,92	0,0%
Sous-total en € HT				336,00	338,42	0,7%
TVA en €		10,0%	10,0%	33,60	33,84	0,7%
Total en € TTC				369,60	372,27	0,7%
Soit Prix théorique en €/m3				3,080	3,102	0,7%

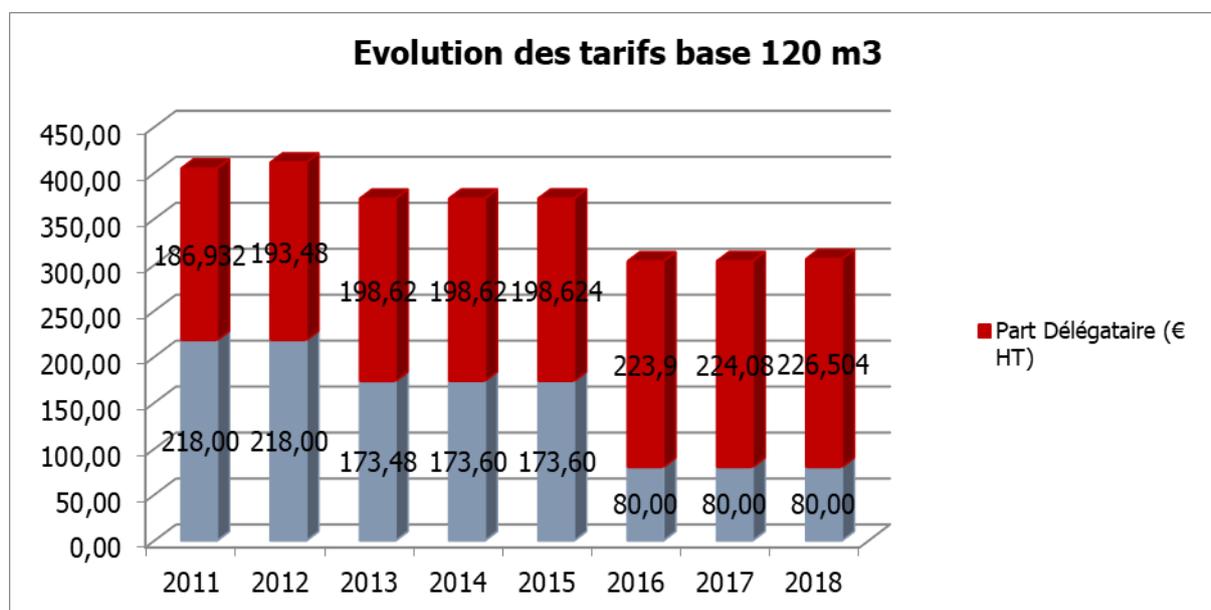
Répartitions et évolutions :



La part délégataire représente la plus grosse partie de la facture 120 m³ TTC (61 %, comme en 2017).



La part fixe représente moins de 40 % du total des parts délégataire et collectivité, conformément à la Loi sur L'Eau et les Milieux Aquatiques de Décembre 2006.



II.3 Montants des recettes d'exploitation

Recettes (en € Hors Taxes)	2016	2017	Variation
Recettes délégataire	183 200 €	204 400 €	11,6%
Recettes d'exploitation	183 200 €	204 400 €	11,6%
Travaux à titre exclusif		10 200 €	
Facturation et produits accessoires			
Recettes collectivité	98 114 €	83 000 €	-15,4%
Part collectivité	82 000 €	83 000 €	1,2%
Prime épuration	16 114 €		
Total des recettes	281 314 €	287 400 €	2,2%

Les recettes d'exploitation 2017 du délégataire, sont en hausse de 11,6% par rapport à 2016 (hausse due à l'augmentation des tarifs, des volumes assujettis et aux travaux effectués à titre exclusif) et les recettes du syndicat liées à la facturation des abonnés sont en hausse de 1,2%.

SAUR devra justifier le montant des travaux exclusifs avec les 14 branchements supplémentaires recensés en 2017 par rapport à 2016.

SAUR devra également préciser les recettes liées au traitement des effluents déversés par la CASQ sur le périmètre délégué.

L'information sur la prime d'épuration versée en 2017, n'a pas été communiquée, expliquant la forte baisse des recettes collectivité en 2017 par rapport à 2016.

III Les indicateurs techniques de performance

Nous présentons ici les indicateurs de performance qui sont requis en l'absence de Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007.

III.1 Taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1)

Il s'agit du rapport entre le nombre d'abonnés effectifs et le nombre d'abonnés potentiels de la zone concernée. Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Année	2016	2017
Nombre d'habitants recensés	2 940	2 940
Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif	2 908	2 908
	98,9%	98,9%

Les données n'ont pas été communiquées dans le RAD 2017, mais on peut estimer ce taux à 99% avec le nombre d'habitants (desservis/totaux).

III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

L'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable fourni pour l'exercice 2017 est de 75, en progression par rapport à 2016 où il était de 60.

L'amélioration de 15 points, provient de la connaissance des périodes de pose des réseaux.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau		Barème	Points obtenus en 2016	Points obtenus en 2017
A. Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5
B. Inventaire des réseaux	Points soumis à l'obtention des 15 points ci-dessus :			
	Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins 50% du linéaire les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations, et procédure de mise à jour complétée	10	10	10
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque matériaux et diamètres sont connus pour 95% du linéaire)	5	5	5
	Connaissance pour chaque tronçon de la date ou la période de pose pour 50% du linéaire minimum (10 points) et par tranche de 10% au-delà (15 points maximum lorsque période de pose connue pour 95% du linéaire)	15	0	15
C. Informations complémentaires sur des éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Points soumis à l'obtention de 40 points / 45 points ci-dessus :			
	Information géographique (altimétrie des canalisations) pour au moins 50% du linéaire	10	0	0
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque altimétrie connue pour 95% du linéaire)	5	0	0
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10	10	10
	Connaissance du nombre de branchements par tronçon	10	0	0
	Localisation des interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10	10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0	0
Valeur de l'indicateur		120	60	75

III.3 Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration (P203.3, P204.3, P205.3)

Le traitement des effluents a été 100 % conforme en 2017.

III.4 Conformité de l'évacuation des boues (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Indicateur	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les boues sont actuellement valorisées en épandage agricole.

IV Financement des investissements

IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice

En 2017, le délégataire a dépensé 1 394 € au titre du fonds contractuel de renouvellement pour les opérations suivantes :

- Renouvellement d'une pompe au PR Mulquiniers (Ollezy).

Au 31/12/2017, le solde du compte de renouvellement est créditeur de **49,6 k€**.

Au titre de la garantie de renouvellement, le délégataire a dépensé 781 € en 2017 :

- Renouvellement d'une pompe au PR Cogny (Séraucourt-le-Grand).

IV.2 La dette

L'encours de dette au 31/12/2017 est de 529 530,91 €.

L'annuité remboursée en 2017, s'élève à 149 918,35 €, décomposée en :

- Intérêts : 18 578,96 €
- Capital : 131 339,44 €

IV.3 Les amortissements

La dotation aux amortissements en 2017, s'élève à 207 183,28 €.

IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux

Un projet de rénovation de la STEP de Dury est envisagé.

Il porte sur les prétraitements, les équipements process et l'instrumentation, les aménagements généraux.

L'estimation de ces travaux s'élève à 447,9 k€ HT.

V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P207.0)

	2016	2017	Variation
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	ND	ND	
Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	60,00 €	66,21	10%

Le montant des abandons de créances est de 66,21 € pour 2017.

V.2 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

VI Taux d'impayés

	2016	2017
Taux d'impayés	1,71%	2,38%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	3 920 €
Montant facturé TTC N-1	ND	ND

La loi Brottes du 15 avril 2013 modifie les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés sur les branchements des résidences principales des clients domestiques et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

En 2017, le taux d'impayés est en augmentation par rapport à 2016 et a atteint **2,38 %**.